

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B298-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B298

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_06 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Lambesc

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyès - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_25

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes – Approbation de l'avenant N°1_2015_06 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Lambesc

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_06 du contrat de la commune de Lambesc.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_06 de la commune de Lambesc.

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2015 dans sa délibération n°2015_055, la commune de Lambesc **modifie à la baisse** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_06 de la commune de Lambesc est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix consacra une participation de **13 816 775 €** par voie de fonds de concours à la commune de Lambesc pour la mise en œuvre de son contrat communautaire pluriannuel de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°2015-055 de la commune de Lambesc en date du 27 mai 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Lambesc ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°06_Lambesc



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
27 MAI 2015

Transmission en Préfecture	0 5 JUIN 2015
Date Réception	0 5 JUIN 2015

Le vingt sept mai deux mille quinze, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 21 avril 2015 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Hervé SUGNER, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jocelyne MOTTA, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

REPRESENTES : Mireille AMEN à Richard CADOR, Christine BENOIST LEFEBVRE à Sylvie BOUDOU, Hubert BACHELARD à Hervé SUGNER, Roselyne RUCHON-GUIDETTI à Martine CHABERT, Alexandre ANDREIS à Yvon CASTINEL, Christine JAUGEY à Jean-Jacques DECORDE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETARE DE SEANCE : Emma LE MAOUT

DELIBERATION N° 2015-055	Finances Avenant 2015 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose que la CPA nous demande de procéder à l'adoption d'un avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement adopté en conseil municipal le 18 décembre 2013 (délibération n°2013-141)

Cet avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats portée à 7 ans.

1_ le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de Lambesc et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_ L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

*VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
HABITAT
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
REHABILITATION PATRIMOINE
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
AMENAGEMENTS PAYSAGERS
EQUIPEMENTS CULTURELS
PARKING
PISTE CYCLABLE
EAU / ASSAINISSEMENT
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
ACCESSIBILITE
RISQUES MAJEURS
DIVERS*

Pour la commune de Lambesc la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

*VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
Travaux de voirie récurrents
Travaux de voirie suite au transfert de voies départementales
Opération Place des Héros et Martyrs
Aménagement avenue du 8 mai 1945
Halle paysanne
Signalétique
Acquisition d'équipements
Parc du Valat (études et travaux)*

*EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
Travaux récurrents
Pôle Petite enfance (études, travaux et équipements)
Aménagement site du Moulin et petit stade (études et travaux)
Centre Technique Municipal (études et travaux)
Acquisition équipements services
Acquisition véhicules*

REHABILITATION PATRIMOINE

*Etudes et travaux de rénovation Eglise et orgue Notre Dame
Etudes et travaux Chapelle St Roch
Etudes et travaux Chapelle St Michel
Etudes et travaux Chapelle de l'Université
Etudes et travaux rénovation Lavoir*

EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

*Travaux récurrents
équipements sportifs communaux*

EQUIPEMENTS CULTURELS

*Travaux récurrents
Rénovation énergétique Sévigné Médiathèque (études et travaux)
Construction Salle des Fêtes (études et travaux)*

EAU / ASSAINISSEMENT

*Travaux récurrents
Acquisition équipements*

ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE

*Travaux récurrents
Acquisition équipements*

ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC

*Rénovation énergétique COSEC et autres bâtiments communaux
Acquisition équipements*

ACCESSIBILITE

*Travaux accessibilité dans les ERP
Acquisition équipements*

DIVERS

3_ L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 13 816 775 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de Lambesc et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_ L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- *la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :*
 - *l'OS ou bon de commande correspondant,*
 - *le plan de financement prévisionnel*
 - *le formulaire de demande de versement dûment rempli*

- *le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :*
 - *l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier*
 - *le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune*

- *concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :*
 - *de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;*
 - *le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »*

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 27 décembre 2013 puis de l'avenant signé en date du 28 octobre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'avenant tel que décrit ci-dessus

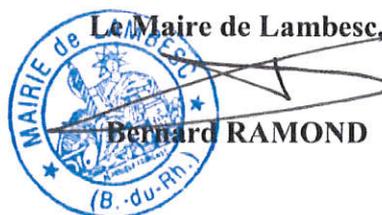
APPROUVE le nouveau tableau des opérations d'investissement 2014-2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 5 abstentions (Jacques BUCKI, Jocelyne MOTTA, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, François BERGA),

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



ANNEXE
 Programmation annuelle des opérations d'investissements
 2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE LAMBESC

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE en € HT	Opérations	COUT GLOBAL DES OPERATIONS						MONTANT RT	% FDC	TOTALUX FDC	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019				2020
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	8 941 338	Travaux de voirie récurrents	107 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 400 000 €	50%	1 200 000 €	
		Transferts S.voies, départementales		55 000 €	357 500 €	364 167 €	2 037 672 €			3 214 338 €	15%	482 151 €
		Place des Héris et Marbrs		1 485 000 €						1 592 000 €	50%	796 000 €
		Amenagement avenue du 8. mai 1945		80 000 €						80 000 €	50%	40 000 €
		Halle piscine		115 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		115 000 €	50%	57 500 €
		Signalétique		30 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		60 000 €	50%	30 000 €
		Acquisition équipements		200 000 €	200 000 €	300 000 €	400 000 €	500 000 €		1 400 000 €	50%	700 000 €
		Parc de Vair (études et travaux)		300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €		1 800 000 €	50%	900 000 €
		Travaux récurrents		300 000 €	150 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €	500 000 €		3 000 000 €	50%	1 500 000 €
		Pole petite enfance (études, travaux et équipements)				100 000 €				2 000 000 €	50%	1 000 000 €
EQUIPEMENTS COMMUNAUX	8 900 000	Amenagement site du Moulin et petit stade (études et travaux)		600 000 €					600 000 €	50%	300 000 €	
		Centre Technique Municipal (études et travaux)		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Acquisition équipements services		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		600 000 €	50%	300 000 €	
		Acquisitions véhicules		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		600 000 €	50%	300 000 €	
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	1 350 000	Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Acquisitions équipements		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Etudes et travaux de Renovation Eglise et erque Notre Dame		40 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €		2 740 000 €	50%	1 370 000 €	
		Etudes et Travaux Chapelle St Roch		75 000 €					75 000 €	50%	37 500 €	
REHABILITATION PATRIMOINE	3 025 000	Etudes et Travaux Chapelle St Michel		100 000 €	70 000 €				170 000 €	50%	85 000 €	
		Etudes et Travaux Chapelle de l'Université		5 000 €					5 000 €	50%	2 500 €	
		Etudes et travaux Renovation Lavoir		35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €		140 000 €	50%	70 000 €	
		Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
EQUIPEMENTS CULTURELS	4 374 896	Acquisition équipements		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		120 000 €	50%	60 000 €	
		Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Acquisition équipements		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
EAU / ASSAINISSEMENT	1 580 000	Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Acquisition équipements		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Rénovation énergétique Scisigé Médiabrique (études et travaux)		400 000 €	124 896 €					524 896 €	15%	78 734 €
		Construction salle des fêtes (études et travaux)		1 630 €	398 370 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		1 400 000 €	50%	700 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	1 520 000	Travaux récurrents		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		120 000 €	50%	60 000 €	
		Acquisition équipements		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		800 000 €	50%	400 000 €	
		Travaux récurrents		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		800 000 €	50%	400 000 €	
		Acquisition équipements		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		80 000 €	50%	40 000 €	
ECONOMIE D'ENERGIE / DIAGNOSTIC	1 434 180	Renovation energetique COSSEC		700 000 €	554 180 €				1 254 180 €	50%	627 090 €	
		Acquisition équipements		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		120 000 €	50%	60 000 €	
		Travaux ERP		120 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €		1 000 000 €	50%	500 000 €	
		Acquisition équipements		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		80 000 €	50%	40 000 €	
ACCESSIBILITE	1 610 000	Travaux récurrents		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		Acquisition équipements		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
DIVERS	250 000	Divers		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		200 000 €	50%	100 000 €	
		TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE		5 287 500 €	6 574 167 €	9 497 672 €	2 030 000 €	35 515 414 €		35 515 414 €		17 757 707 €

Montant total des investissements sur 2014/2020
 35 515 414 €
 Coût d'objectif du Contrat
 13 816 775 €

Lambesc le 22 juin 2015



OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_06 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Lambesc

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015